

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars, à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Magali TERUEL Adjointe au Maire de THONAC.

Date de Convocation : 06/03/2024

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire (absent lors du vote), M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL, M. CULINE Sébastien, M. Alain MIDDEGAELS, M. Cyril CERF, ~~Mme Claudine LAWARREE MALOYER~~, M. Harold ECLAIRCY.

Étaient absents :

Étaient Absents excusés : Mme Claudine LAWARREE MALOYER ayant donné procuration à M. Christian GARRABOS.

Secrétaire de séance : M. Harold ECLAIRCY

OBJET - COMPTE ADMINISTRATIF Commune 2023

Madame la Maire-Adjointe présente le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur le Maire, qui a quitté la salle conformément à l'article L1612-12 alinéa 6 du C.G.C.T.

Après s'être fait présenter les comptes et en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents au moment du vote, approuve le compte administratif, et précise qu'il est conforme au compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

| SECTION | RESULTAT DE CLOTURE de 2022 | PART AFFECTEE A L'INVEST. | RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 | RESTES A REALISER | RESULTAT DE CLOTURE 2023 |
|---------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|-------------------|--------------------------|
| INVEST | - 89 874.47 € | - | 74 001.95 € | 37 815.83 € | -53 688.35 € |
| FONCT | 223 345.95-€ | 96 607.73 | 86 057.51-€ | - | 212 795.73 € |

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Thonac, le 15/03/2024

L'Adjointe au Maire,
Magali TERUEL

En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1985.
Certifié exécutoire par le Maire le : 15/03/2024
Reçu en S/Préfecture le :
Publié et Notifié le : 15/03/2024



| | |
|---|-----------|
| II – PRESENTATION GENERALE | II |
| VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET | A |

| | | DEPENSES | RECETTES |
|---|--|------------------------------------|------------------------------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | A 191 741,98 | G 277 799,49 |
| | Section d'investissement | B 52 373,33 | H 126 375,28 |
| | | + | + |
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report en section de fonctionnement (002) | C 0,00 (si déficit) | I 126 738,22 (si excédent) |
| | Report en section d'investissement (001) | D 89 874,47 (si déficit) | J 0,00 (si excédent) |
| | | = | = |
| TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1) | | = A + B + C + D 333 989,78 | = G + H + I + J 530 912,99 |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1) | Section de fonctionnement | E 0,00 | K 0,00 |
| | Section d'investissement | F 37 815,83 | L 0,00 |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | = E + F 37 815,83 | = K + L 0,00 |
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | = A + C + E 191 741,98 | = G + I + K 404 537,71 |
| | Section d'investissement | = B + D + F 180 063,63 | = H + J + L 126 375,28 |
| | TOTAL CUMULE | = A + B + C + D + E + F 371 805,61 | = G + H + I + J + K + L 530 912,99 |

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.